

COMMISSION STATUT ARBITRAGE

Compte rendu de la réunion du 23 septembre 2021

Présents : Bernard ALBAN, Raul GUTIERREZ, Philippe NAEGELLEN, Hamid TOUZANI

Excusés : Romain JARJAVAL, Franck DAGOGNET, Noël MASSON

Courrier :

- Grièges Pont de Veyle : La Commission ne peut accéder à votre demande de 2 mutations supplémentaires. Après vérifications, seule 1 mutation supplémentaire vous est validée.
- M. Stéphane PAILLET (arbitre) : La Commission vous informe que suite à votre demande de licence, vous couvrez le Club de AinSud Foot pour cette saison. Pensez à faire votre demande de mutation avant la fin de la saison en cours.
- ESR St Martin du Mont : La Commission ne peut accéder à votre demande car votre arbitre à moins de 21 ans et ne peut donc pas couvrir votre Club.
- FC Serrières Villebois : La Commission accède à votre demande et confirme que vous êtes en règle au Statut de l'Arbitrage avec votre arbitre.
- ASMTT Oyonnax : La Commission valide votre demande de mutation supplémentaire.
- Olympique Sud Revermont : La Commission valide votre demande de mutation supplémentaire.

Clubs de District en infraction au statut de l'arbitrage au mois de Septembre 2021

A : Arbitre AS : Arbitre plus de 21 ans au 01/01/2022 JA : Jeune Arbitre

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de le signaler rapidement par mail au District.

Clubs, rapprochez-vous de la Commission des Arbitres pour la formation de vos nouveaux arbitres.

Les clubs en infraction ont la possibilité de régulariser leur situation pour la saison 2021/2022 s'ils présentent le ou les arbitres manquants et qu'en cas de réussite, ceux-ci arbitrent au moins 9 matchs.

Les arbitres qui ont quitté un club depuis moins de 2 saisons ne peuvent pas couvrir un autre club

Toute mutation d'arbitre doit être validée par la Commission Statut Arbitrage

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain

Niveau	Club	Obligation	Actuel	Manque
D1	Ambérieu FC	2AS	0AS	2AS
	Bords de l'Ain		1AS	1AS
	Bourg Sud		1AS	1AS
	Dombes Bresse		1AS	1AS
	Jassans Frans		1AS	1AS
D2	Ambronay	1AS	0AS	1AS
	Bagé Le Chatel		0AS	1AS
	Cotière Luenaz		0AS	1AS
	Curtafond Confrançon		0AS	1AS
	ESR ST St Martin du Mont		0AS	1AS
	Plaine Revermont Foot		0AS	1AS
	St Denis Ambutrix		0AS	1AS
	St Laurent sur Saône		0AS	1AS
	St Vulbas Plaine de l'Ain		0AS	1AS
	Thoissey ESVS		0AS	1AS
D3	Berges du Rhône			
	Chatillon La Palud			
	Chaveyriat			
	Chevroux			
	Cormoranche sur Saône			
	Dombes US			
	St Martin MCV			
	St Maurice de Gourdans			
D4	Anglefort	1A	0	1A
	Balan			
	Chazey Bons			
	CO Plateau			
	Le Mas Rillier			
	Nurieux			
	Priay			
	Saint Marcel en Dombes			
	Vaux en Bugey			
	Vertrieu			
D5	Artemare			
	Bettant			
	Champagne en Valromey			
	Chaneins			
	Haut-Revermont			
	Leyment			
	Montluel			
	Sermoyer			
	St Cyr sur Menthon			
	St Etienne sur Chalaronne			

ASM TT Oyonnax : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1

AS Grièges Pont de Veyle : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1

Olympique Sud Revermont : 1 mutation supplémentaire en équipe Seniors 1